

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)

8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du vendredi 15 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi quinze avril à dix-sept heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, convoqué par le Président, Olivier ENGRAND, s'est réuni, à la salle polyvalente de Chivres Val, pour sa séance (Place Lamartine, 02880 Chivres Val).

Date de la convocation :

8 avril 2022

NOMBRE DE MEMBRES			
Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs donnés	Qui ont pris part à la délibération
26	12	5	17

Sous la Présidence de M. Olivier ENGRAND, Président du S.I.T.U.S

Présents : Mme BILLECOQ Elisabeth, Mme DENUNCQ Isabelle, Mme FERTON-HERPE Thérèse, Mme LALUC Sylvie, Mme PELLETIER Séverine, Mr CHOQUENET Vincent, Mr COUTEAU Jean-Marie, Mr ENGRAND Olivier, Mr MADIOT Claude, Mr MONTARON Philippe, Mr PAGANO Jean-Baptiste, Mr ROUTIER Thierry.

Pouvoirs :

Mr BÉZIN Jean-Marc donne pouvoir à Mr MONTARON Philippe
Mr DOGMAZ Hasan donne pouvoir à Mme PELLETIER Séverine
Mr MARCELLIN Bruno donne pourvoir à Mr ROUTIER Thierry
Mr MUTTERER Fabrice donne pourvoir à Mr ENGRAND Olivier
Mr PHILIPON Vincent donne pouvoir à ROUTIER Thierry

Secrétaire de séance : Mme PELLETIER Séverine

Ont assisté :

Commune d'Acy : Mr TOUSSAINT Bruno

Personnel du SITUS : Mme HALLEZ Laurène, Mr Abou KIDIERA, Mr Romain LAUTIER

Convention entre le CCAS et le SITUS	Rapport
	N°12

Le CCAS de la ville de Soissons a décidé par délibération en date du 4 février 2022 de modifier les conditions d'attribution des titres de transport dits « solidaires ».

En conséquence, le CCAS a mis en place le dispositif suivant :

TITRE	CONDITIONS D'ATTRIBUTIONS	Participation CCAS	BASE DES TARIFS SITUS	TARIF PAYE PAR L'USAGER
Mobilité solidaire mensuel	Avoir moins de 21 ans.	4.50 €	6.50 €	2.00 €
Mobilité solidaire 10 voyages	Avoir plus de 21 ans.	1.80 €	3.80 €	2.00 €
Astus Liberté Mensuel - TR	Avoir plus de 21 ans.	0	10.70 €	10.70 €
Astus mensuel Jeune	Etudiant plus de 21 ans.	0	13.10 €	13.10 €
Mobilité SENIORS Annuel	Avoir 68 ans et plus. Habiter depuis plus de 6 mois à SOISSONS	38.00 €	53.00 €	15.00 €
Mobilité pour TOUS Annuel	Handicap avec un taux d'incapacité permanent supérieur ou égal à 50 %. Habiter depuis plus de 6 mois à SOISSONS	38.00 €	53.00 €	15.00 €

Le CCAS étant dans l'impossibilité matériel d'encaisser les montants dus par les usagers, Il a été convenu que le SITUS l'effectuerait à sa place dans le cadre de sa régie de recettes.

Pour éviter des flux de trésorerie, les montants encaissés auprès des usagers par le SITUS reviennent se déduire de la participation totale versée par le CCAS comme indiqué dans le tableau susmentionné.

Le projet de convention entre le SITUS et le CCAS de la ville de SOISSONS est annexé au présent rapport.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical d'approuver le projet de convention.

Avis FAVORABLE du Bureau Syndical

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président du S.I.T.U.S à signer la convention avec le CCAS de la ville de SOISSONS, relative à l'attribution des « titres solidaires » des Soissonnais.

Vote :

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Refus de vote : 0

Et ont signé au registre les membres présents

Affiché, le 19 avril 2022

Pour extrait conforme,

Le Président,

Olivier ENGRAND

